

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Conseil constitutionnel

Déclaration de situation patrimoniale de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, établie en application du quatrième alinéa du I de l'article 3 de la loi organique n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel

NOR : HRUX1200802X

Nom : Sarkozy.

Prénom : Nicolas.

Régime matrimonial : communauté de biens réduite aux acquêts.

Mandats locaux : néant.

BIENS PROPRES ET BIENS COMMUNS

I. – Immeubles bâtis et non bâtis

Aucun.

II. – Valeurs mobilières

1. Valeurs non cotées en bourse

Néant.

2. Valeurs cotées en bourse

Néant.

3. Placements divers

Néant.

III. – Assurance-vie

Contrat d'assurance-vie de M. Nicolas Sarkozy n° V 90000061 : 2 306 445 € auprès de HSBC France, 103, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (situation du contrat LMP au 17 février 2012).

Contrat d'assurance-vie de M. Nicolas Sarkozy n° 2983553 : 277 589 € auprès de Neuflyze OBC, 40, rue La Boétie, 75008 Paris (situation au 31 décembre 2011).

IV. – Comptes bancaires courants ou d'épargne, livrets, espèces, comptes courants de société

Compte courant ouvert au nom de M. ou Mme Sarkozy, n° 10953700021 : 56 919 €, auprès de HSBC France, 103, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (situation au 17 février 2012).

V. – Meubles meublants

Néant.

**VI. – Collections, objets d'art,
bijoux, pierres précieuses, or**

Collections estimées à 100 000 € (autographes, montres, statuettes).

Collections de timbres : valeur affective.

**VII. – Véhicules terrestres à moteur,
bateaux, avions, etc.**

Néant.

**VIII. – Fonds de commerce ou clientèles,
charges et offices**

34 % de la SELAS CSC, société d'avocats.

IX. – Autres biens

Néant.

**X. – Biens immobiliers
et comptes détenus à l'étranger**

Néant.

XI. – Passif

Pension alimentaire versée pour Louis Sarkozy : 3 000 €/mois.

Prestation compensatoire versée à Mme Culioli : 2 926 €/mois.

Caution personnelle pour 544 000 € d'un emprunt effectué par la SELAS CSC, société d'avocats.

XII. – Observations

Divorce avec Mme Cécilia Ciganer-Albeniz le 15 octobre 2007.

Mariage avec Mme Carla Bruni-Tedeschi le 2 février 2008.

Cession de 34 % des titres de la société Arnaud Claude & Associés (SELAS) à la société CSC (SELAS), société d'avocats, le 3 mars 2011.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude et la sincérité des présentes déclarations.

Fait à Paris, le 15 mars 2012.

NICOLAS SARKOZY